



UNIVERSITÉ  
LAVAL

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES DE MAÎTRISE ET DE  
DOCTORAT EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

## **SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION**

Le programme de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (ATDR), qui possède à la fois un volet professionnel (avec essai) et un volet recherche (avec mémoire), a été créé en 1971. Quant au programme de doctorat en ATDR, il a été implanté en 1995. Les programmes sont rattachés à la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (FAAAD), et l'enseignement est sous la responsabilité de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ÉSAD). À l'automne 2014, 117 étudiants<sup>1</sup> étaient inscrits à la maîtrise avec essai, 9 à la maîtrise avec mémoire et 7 au doctorat. La dernière évaluation périodique des programmes en ATDR remonte à 2002 (CU-2002-61).

Le diplômé du programme de maîtrise se voit conférer le grade M.ATDR, qui est unique au Québec. La maîtrise en ATDR est reconnue par l'Ordre des urbanistes du Québec et l'Institut canadien des urbanistes; les diplômés ont ainsi accès au titre d'urbaniste agréé. Par ailleurs, depuis 2002, la maîtrise en ATDR est reconnue par l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU)<sup>2</sup>, qui compte, parmi ses membres actifs, des universités québécoises, africaines et européennes.

La direction de l'ÉSAD et celle des programmes ont préparé un dossier d'autoévaluation d'avril à décembre 2013. Par ailleurs, en mars et avril 2013, le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAL) a réalisé des consultations<sup>3</sup> pour les besoins de l'évaluation institutionnelle. Le dossier d'autoévaluation et les résultats des consultations ont été transmis à trois experts provenant de l'Université Concordia, l'Université de Moncton et l'Université de Montréal. Deux d'entre eux<sup>4</sup> ont ensuite rencontré les divers acteurs concernés par les programmes lors d'une visite effectuée à l'Université Laval les 7 et 8 avril 2014.

En septembre et octobre 2014, des membres du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) et du VREAL se sont réunis à deux reprises pour produire le rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur la pertinence et la qualité des programmes en ATDR, ils ont analysé tous les documents en leur possession, soit le dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, ainsi que le rapport des experts externes.

### Principales forces des programmes

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié les forces ci-dessous.

- Les compétences et la disponibilité des enseignants;
- Le soutien du personnel non enseignant;
- L'encadrement des étudiants;
- L'évaluation de l'enseignement;
- Les liens avec le Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD);
- Le taux de placement des finissants;
- Les échanges internationaux (séjours à l'étranger, accueil d'étudiants étrangers);

---

1. Le générique masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.

2. « L'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme regroupe des institutions d'enseignement supérieur du monde francophone qui s'engagent à appliquer les principes d'une charte de qualité dans les formations et diplômes en aménagement et urbanisme qu'elles délivrent. » Source :

[http://www.aperau.org/mission\\_et\\_objectifs\\_aperau.html](http://www.aperau.org/mission_et_objectifs_aperau.html) (consulté en octobre 2014).

3. Sondages en ligne réalisés auprès des groupes suivants : 60 étudiants ayant complété au moins 12 crédits de la maîtrise (sur une possibilité de 109; taux de réponse de 55 %), 6 étudiants ayant complété au moins 12 crédits du doctorat (sur une possibilité de 8; taux de réponse de 75 %); 63 diplômés récents de la maîtrise (sur une possibilité de 166; taux de réponse de 38 %), 6 diplômés récents du doctorat (sur une possibilité de 19; taux de réponse de 32 %) et 19 enseignants (sur une possibilité de 30; taux de réponse de 63 %).

4. Avant leur visite à l'Université, les experts ont reçu une grille d'évaluation complétée par le troisième expert, sur la base du dossier d'autoévaluation. Par la suite, les commentaires du troisième expert ont été intégrés dans la version finale du rapport des experts externes.

- Le soutien financier offert aux étudiants;
- Le sentiment d'appartenance chez les étudiants;
- Le taux de diplomation à la maîtrise;
- La formation axée sur la pratique à la maîtrise;
- La possibilité pour les étudiants à la maîtrise de publier une synthèse de leur essai-laboratoire dans la revue *Perspecto*;
- La reconnaissance de la maîtrise par l'Ordre des urbanistes du Québec, l'Institut canadien des urbanistes et l'APERAU.

#### Points à améliorer ayant fait l'objet d'une recommandation

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié des points à améliorer, qui concernent les éléments suivants :

- La capacité d'accueil des programmes à la maîtrise avec mémoire et au doctorat;
- La formation dans le domaine des systèmes d'information géographique (SIG) à la maîtrise;
- Le soutien aux étudiants à la recherche d'un stage;
- Les locaux disponibles pour l'enseignement et la recherche.

Ces éléments paraissent suffisamment importants pour justifier les recommandations suivantes, qui sont présentées selon l'ordre d'apparition dans le texte :

- R1 Que l'on mette en place des mesures afin d'accroître la capacité d'accueil à la maîtrise avec mémoire et au doctorat.
- R2 Que l'on accorde plus d'importance à la formation dans le domaine des systèmes d'information géographique (SIG) à la maîtrise.
- R3 Que l'on soutienne davantage les étudiants qui sont à la recherche d'un stage.
- R4 Que l'on s'assure que la taille et le nombre de locaux disponibles pour l'enseignement et la recherche soient adéquats.

#### Suggestions

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP suggère également d'examiner les points suivants :

- La vision facultaire du développement des programmes en ATDR (plan stratégique);
- Les exigences d'admission à la maîtrise;
- La formation sur la planification stratégique du développement territorial à la maîtrise;
- La possibilité pour les étudiants de s'inscrire à la maîtrise à temps partiel;
- Le renforcement des liens avec des secteurs tels que l'agriculture et l'adaptation aux changements et à la variabilité climatiques;
- Le nombre de cours à suivre au doctorat, notamment pour les étudiants détenant une maîtrise en ATDR.



Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

PLAN D'ACTION  
**Évaluation périodique des programmes de Maîtrise et de Doctorat en  
aménagement du territoire et de développement régional**  
Mai 2015

---

## Préambule

Le programme de maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (ATDR), qui possède à la fois un volet professionnel (avec essai) et un volet recherche (avec mémoire), a été créé en 1971. Quant au programme de doctorat en ATDR, il a été implanté en 1995. Les programmes sont rattachés à la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (FAAAD), et l'enseignement est sous la responsabilité de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ÉSAD). À l'automne 2014, 117 étudiants<sup>1</sup> étaient inscrits à la maîtrise avec essai, 9 à la maîtrise avec mémoire et 7 au doctorat. La dernière évaluation périodique des programmes en ATDR remonte à 2002 (CU-2002-61).

Le diplômé du programme de maîtrise se voit conférer le grade M.ATDR, qui est unique au Québec. La maîtrise en ATDR est reconnue par l'Ordre des urbanistes du Québec et l'Institut canadien des urbanistes; les diplômés ont ainsi accès au titre d'urbaniste agréé. Par ailleurs, depuis 2002, la maîtrise en ATDR est reconnue par l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU)<sup>2</sup>, qui compte, parmi ses membres actifs, des universités québécoises, africaines, européennes et d'Amérique latine (Brésil).

La direction de l'ÉSAD et celle des programmes ont préparé un dossier d'autoévaluation d'avril à décembre 2013. Par ailleurs, en mars et avril 2013, le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAI) a réalisé des consultations<sup>3</sup> pour les besoins de l'évaluation institutionnelle. Le dossier d'autoévaluation et les résultats des consultations ont été transmis à trois experts provenant de l'Université Concordia, l'Université de Moncton et l'Université de Montréal. Deux d'entre eux<sup>4</sup> ont ensuite rencontré les divers acteurs concernés par les programmes lors d'une visite effectuée à l'Université Laval les 7 et 8 avril 2014.

---

1. Le générique masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.

2. « L'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme regroupe des institutions d'enseignement supérieur du monde francophone qui s'engagent à appliquer les principes d'une charte de qualité dans les formations et diplômes en aménagement et urbanisme qu'elles délivrent. » Source : [http://www.aperau.org/mission\\_et\\_objectifs\\_aperau.html](http://www.aperau.org/mission_et_objectifs_aperau.html) (consulté en octobre 2014).

3. Sondages en ligne réalisés auprès des groupes suivants : 60 étudiants ayant complété au moins 12 crédits de la maîtrise (sur une possibilité de 109; taux de réponse de 55 %), 6 étudiants ayant complété au moins 12 crédits du doctorat (sur une possibilité de 8; taux de réponse de 75 %); 63 diplômés récents de la maîtrise (sur une possibilité de 166; taux de réponse de 38 %), 6 diplômés récents du doctorat (sur une possibilité de 19; taux de réponse de 32 %) et 19 enseignants (sur une possibilité de 30; taux de réponse de 63 %).

4. Avant leur visite à l'Université, les experts ont reçu une grille d'évaluation complétée par le troisième expert, sur la base du dossier d'autoévaluation. Par la suite, les commentaires du troisième expert ont été intégrés dans la version finale du rapport des experts externes.

En septembre et octobre 2014, des membres du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) et du VREAI se sont réunis à deux reprises pour produire le rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur la pertinence et la qualité des programmes en ATDR, ils ont analysé tous les documents en leur possession, soit le dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, ainsi que le rapport des experts externes.

### **Principales forces des programmes**

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié les forces ci-dessous.

- Les compétences et la disponibilité des enseignants;
- Le soutien du personnel non enseignant;
- L'encadrement des étudiants;
- L'évaluation de l'enseignement;
- Les liens avec le Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD);
- Le taux de placement des finissants;
- Les échanges internationaux (séjours à l'étranger, accueil d'étudiants étrangers);
- Le soutien financier offert aux étudiants;
- Le sentiment d'appartenance chez les étudiants;
- Le taux de diplomation à la maîtrise;
- La formation axée sur la pratique à la maîtrise;
- La possibilité pour les étudiants à la maîtrise de publier une synthèse de leur essai-laboratoire dans la revue *Perspecto*;
- La reconnaissance de la maîtrise par l'Ordre des urbanistes du Québec, l'Institut canadien des urbanistes et l'APERAU.

### **Points à améliorer ayant fait l'objet d'une recommandation**

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié des points à améliorer, qui concernent les éléments suivants :

- La capacité d'accueil des programmes à la maîtrise avec mémoire et au doctorat;
- La formation dans le domaine des systèmes d'information géographique (SIG) à la maîtrise;
- Le soutien aux étudiants à la recherche d'un stage;
- Les locaux disponibles pour l'enseignement et la recherche.

## ACTIONS RÉALISÉES ET À RÉALISER EN RÉPONSE AUX QUATRE RECOMMANDATIONS DU CIEP

### L'admission et l'effectif étudiant

#### *Constat et recommandation*

*Globalement, les conditions d'admission sont adéquates. Toutefois, il est recommandé d'accroître la capacité d'accueil à la maîtrise avec mémoire et au doctorat. De plus, il est suggéré de s'assurer que tous les étudiants admis à la maîtrise possèdent une formation de base adéquate de même qu'une bonne maîtrise du français écrit.*

<b>Recommandation 1</b>	Que l'on mette en place des mesures afin d'accroître la capacité d'accueil à la maîtrise avec mémoire et au doctorat.
-------------------------	---

Dans les dernières années, des efforts considérables ont été déployés pour améliorer les critères et le processus d'évaluation des demandes d'admission. Des entrevues sont menées avec tous les candidats admissibles (à la suite d'une première évaluation basée sur le rendement, le profil et la motivation). Ceux qui sont dans la région de Québec sont rencontrés en personne, tandis que les candidats qui sont à l'extérieur sont rencontrés par visioconférence. Le resserrement des critères d'admission depuis 5 ans fait en sorte que l'ÉSAD admet des étudiants avec des rendements académiques (moyenne au baccalauréat) supérieurs à ceux des étudiants qui étaient admis dans le passé. Comme dans le passé, l'ESAD encourage les demandes d'admission de candidats étrangers, mais aujourd'hui plus que jamais, elle s'assure que les étudiants étrangers admis ont un niveau académique très élevé et une connaissance suffisante de la langue française. Le nombre d'étudiants inscrits au programme de maîtrise avec mémoire est déjà à la hausse. Il est passé d'une moyenne de 1,6 entre 2011 et 2013 à 10 étudiants en 2014.

Pour le programme de doctorat, le processus d'admission comporte également une entrevue avec le directeur du programme. Le faible nombre d'admission des dernières années s'explique notamment par un retard dans le renouvellement du corps professoral. Les nouvelles embauches (5) de professeurs très talentueux avec d'excellents dossiers de recherche fournissent des perspectives très encourageantes pour le recrutement au niveau du doctorat. De plus, le programme considèrera avec une grande attention la possibilité de faire cheminer un étudiant (principalement les étudiants étrangers) par le biais d'une scolarité préparatoire (propédeutique) ou même d'une inscription à la maîtrise avec un passage accéléré vers le doctorat. Cette formule permettra de maximiser les chances de réussite des candidats au deuxième cycle. Elle permettra du même coup aux professeurs de mieux évaluer leur potentiel de réussite au doctorat avant de les faire progresser au doctorat sans prolonger indûment la durée de leurs études.

*Responsable : Directeurs des programmes*

*Échéance : 2020 (doctorat)*

---

### La structure des programmes et les activités de formation

*La vaste majorité des étudiants, des diplômés et des enseignants sondés sont d'avis que les cours à option sont diversifiés et pertinents. Toutefois, les experts externes jugent qu'un cours sur la planification stratégique du développement territorial devrait être offert. Ils sont aussi d'avis que tous les étudiants à la maîtrise devraient suivre au moins un cours sur les systèmes d'information géographique (SIG). Finalement, les experts externes estiment que les liens avec des secteurs tels que l'agriculture et l'adaptation aux changements et à la variabilité climatiques devraient être renforcés.*

*La plupart des étudiants et des diplômés de la maîtrise sont satisfaits de la formation pratique reçue et estiment que les cours leur permettent d'être en contact avec la pratique. Cependant, 72 % des étudiants et 41 % des diplômés de la maîtrise jugent qu'il est difficile de trouver un stage.*

#### **Constat et recommandations**

*Globalement, la structure des programmes et les activités de formation permettent l'atteinte des objectifs des programmes en ATDR. Néanmoins, le CIEP formule des recommandations relatives à la formation dans le domaine des SIG à la maîtrise et au soutien offert aux étudiants qui désirent réaliser un stage.*

**Recommandation 2** Que l'on accorde plus d'importance à la formation dans le domaine des systèmes d'information géographique (SIG) à la maîtrise.

Le récent départ à la retraite d'un professeur qui possède une bonne expertise en matière de systèmes d'information géographique a créé un manque qui n'a pas été comblé par l'arrivée des nouveaux professeurs. La solution réside en la création d'un nouveau cours qui serait confié à un chargé de cours. Cela sera rendu possible dès que la situation financière le permettra. Cela étant, plusieurs professeurs intègrent dans leurs cours des travaux qui impliquent l'utilisation des systèmes d'information géographique. C'est particulièrement vrai pour ce qui concerne l'activité de l'essai-laboratoire, dans laquelle la quasi-totalité des équipes d'étudiants doivent concevoir des projets intégrant ces systèmes pour le traitement spatial de l'information. Les étudiants particulièrement motivés par cette dimension du travail peuvent donc s'investir davantage et acquérir une connaissance fine des systèmes à leur disposition.

*Responsable : Directeur de l'École*

*Échéance : Dès que possible*

**Recommandation 3** Que l'on soutienne davantage les étudiants qui sont à la recherche d'un stage.

L'ÉSAD a déjà contacté le SPLA à l'effet que l'on soutienne davantage les étudiants qui sont à la recherche d'un stage. Ces derniers seront dorénavant mieux encadrés et suivis, notamment grâce à la contribution du conseiller aux études qui prendra une part plus importante dans la gestion des stages. Il agira en amont afin de solliciter davantage les employeurs potentiels à recruter des stagiaires en faisant notamment, mais non exclusivement appel aux diplômés. Bon nombre d'entre eux occupent aujourd'hui des fonctions leur permettant d'encadrer des stagiaires ; il s'agit de tirer profit de cette situation avantageuse pour les étudiants. Le conseiller veillera aussi à ce que les projets de stage soient conformes aux exigences avant même de les diffuser aux étudiants et répondra aux questions des employeurs qui souhaitent recruter avant l'affichage du poste. Le site Web de l'ÉSAD et celui du Service de placement seront modifiés afin de fournir cette information aux employeurs. Le conseiller conseillera le professeur responsable des stages dans l'évaluation des propositions. Enfin, il assurera un suivi en entreprise pouvant aller jusqu'à des rencontres avec les superviseurs, les stagiaires et les visites de sites. Le cas échéant, il fera rapport au professeur responsable pour qu'il puisse prendre les dispositions qui s'imposent si le stage ne se déroule pas comme prévu. Évidemment, seul le professeur évaluera les rapports de stage, mais il pourra s'appuyer sur l'expérience des visites du conseiller pour cette évaluation.

Le professeur responsable des stages en 2014 et en 2015 vient de déposer un rapport mentionnant les mesures qui ont été prises afin de générer davantage d'offres de stages pour les étudiants, du moins pour l'été 2015.

*Responsable : Directeur de l'École et professeur responsable des stages*

*Échéance : Été 2015*

## Les ressources matérielles, technologiques et informationnelles

*La vaste majorité des étudiants, des diplômés et des enseignants consultés sont satisfaits des ressources matérielles, technologiques et informationnelles. Toutefois, selon les experts externes, il y a un manque flagrant d'espace; ils estiment que le laboratoire de systèmes d'information géographique (SIG) est exigu, de même que les salles de réunion à la disposition des étudiants.*

### **Constat et recommandation**

*Globalement, les ressources technologiques et informationnelles permettent d'assurer la qualité des programmes en ATDR. Toutefois, certains des locaux ne semblent pas suffisamment grands et nombreux en fonction du nombre d'étudiants inscrits aux programmes.*

**Recommandation 4** Que l'on s'assure que la taille et le nombre de locaux disponibles pour l'enseignement et la recherche soient adéquats.

L'ÉSAD aimerait bien sûr compter sur des locaux plus vastes, compte tenu que sa clientèle étudiante a fortement progressé ces dernières années. L'école a néanmoins toujours su composer efficacement avec la réalité de la rareté des espaces disponibles, même si l'arrivée de plusieurs nouveaux professeurs et de leurs cortèges d'étudiants au mémoire et au doctorat offre un défi intéressant à la direction. Les étudiants qui réalisent leur activité terminale de rédaction n'ont pas tous accès à un local à usage exclusif. Par souci d'optimiser l'utilisation des locaux, ils sont disponibles en alternance sur réservation, mais cette façon de faire a des limites si la taille des cohortes devait continuer d'augmenter.

Le cas échéant, la faculté pourrait déménager l'ÉSAD dans les espaces de l'Édifice La Fabrique advenant le jour où la Faculté pourra prendre possession de l'immeuble au grand complet. Toutefois, le déplacement de l'ÉSAD au centre-ville engendrerait de nombreuses difficultés, les étudiants suivant un nombre de cours à option assez important dans les autres facultés. Aussi, plusieurs chercheurs ont leur laboratoire sur le campus, ce qui complexifierait la gestion de leurs travaux de recherche. De plus, à moins d'un revirement de situation insoupçonné dans les efforts d'acquiescer l'Édifice La Fabrique, ce scénario ne pourrait se réaliser avant longtemps.

Quoiqu'il en soit, la Faculté s'engage à voir avec la haute administration de l'université les possibilités d'obtenir ou de partager d'autres espaces sur le campus tout en respectant la nature des besoins.

*Responsable : Doyen, Directeur de l'École*

*Échéance : Automne 2016*

